

RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ MARITIME

AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE



Renforcement de la sûreté maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre:

Réseau intégré de garde-côtes

L'OMI a mis au point, avec l'aide de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC),¹ un mémorandum d'entente sur la mise en œuvre d'un réseau sous-régional intégré de garde-côtes (le Réseau) en Afrique de l'Ouest et du Centre, lequel a été conclu au Sénégal en juillet 2008. À ce jour, il a été signé par 15 des 20 États côtiers Membres de l'OMAOC et il sert de cadre pour promouvoir la coopération maritime régionale et un environnement maritime stable ainsi que contribuer à la paix, à l'ordre et à la prospérité durable de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le Réseau a pour mission d'entreprendre des actions communes en vue de sauvegarder la vie humaine, de faire respecter les lois et de renforcer la sûreté, la sécurité et la protection du milieu marin, ces fonctions étant également désignées par l'expression "service des garde-côtes". Les organismes nationaux auxquels il incombe de mettre en œuvre ce service de garde-côtes doivent coordonner leurs efforts de manière efficace afin de renforcer les activités de la force publique telles que la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires, la prévention de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la lutte contre le trafic de drogue, d'armes et de personnes. Il est depuis devenu clair qu'il était nécessaire d'adopter, à cette fin, une approche par étapes en matière de renforcement des capacités pour encourager la coopération au sein des États et entre eux.

Le Code de conduite sur la prévention des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, signé en juin 2013, vise à promouvoir la coopération dans le domaine maritime sur le plan régional (voir ci-après).

Exercices théoriques

OBJET

Dans le cadre d'une approche par étapes portant sur les efforts effectués sur le plan national, le programme d'exercices théoriques de l'OMI a donné aux États Membres de l'Afrique de l'Ouest et du Centre une occasion très utile de recenser les lacunes et les incohérences qui existent dans leur stratégie maritime principale.

OBJECTIFS

- Promouvoir une approche interinstitutions faisant intervenir l'ensemble du gouvernement pour traiter les questions de sûreté maritime et d'application du droit maritime
- Souligner la nécessité d'adopter une approche intégrée de l'application du droit maritime, y compris la répression des actes de piraterie et des vols à main armée commis à l'encontre des navires
- Encourager les débats et démontrer qu'il est nécessaire d'établir une collaboration entre les départements du gouvernement ainsi qu'avec d'autres organismes et parties prenantes
- Déterminer de quelle manière l'OMI ou d'autres partenaires œuvrant au développement peuvent appuyer au mieux les efforts d'un État Membre pour renforcer les capacités de son service de garde-côtes en vue d'améliorer les interventions liées à la sûreté et à la sécurité maritimes et à l'environnement.

À QUI CET EXERCICE EST-IL DESTINÉ ?

Cet exercice est destiné aux fonctionnaires ayant un pouvoir de décision des organismes gouvernementaux pertinents, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'Administration maritime nationale, les autorités portuaires, les services de recherche et de sauvetage, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des finances, le Bureau du procureur général, le

Ministère de la défense, les services de renseignement, les services de police, la marine, les services de douanes, les services d'immigration, l'aviation civile, les organismes de pêche et les organismes chargés de l'environnement.



MÉTHODOLOGIE

Les exercices théoriques présentent une gamme de scénarios évolutifs visant à établir les rôles et responsabilités respectifs, les processus et les procédures et la manière dont ils peuvent évoluer, dans des conditions d'exploitation normales et pendant un événement. La complexité de ces scénarios varie et le but est de permettre aux hauts fonctionnaires appropriés, agissant dans le cadre d'un comité national de sûreté maritime, de développer leur capacité collective de prise de décisions, tant dans des situations qui présentent des défis élémentaires que dans des situations complexes qui font intervenir plusieurs organismes. À la fin de chacune des deux journées de l'exercice, l'ensemble des participants a reconnu qu'il était nécessaire d'améliorer la communication, la coordination et la collaboration entre les départements et organismes du gouvernement afin que les pays puissent assurer une intervention solide en temps de crise.

RÉSULTATS ESCOMPÉS

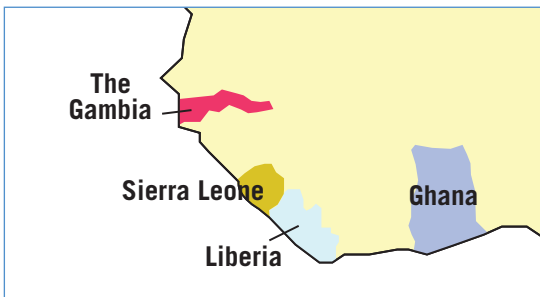
- Élaborer une stratégie maritime nationale
- Élaborer une stratégie maritime nationale en matière de sûreté
- Constituer ou relancer un comité national de sûreté maritime et de simplification des formalités
- Établir des plans et procédures nationaux en matière de sûreté maritime

RÉSUMÉ DES EXERCICES THÉORIQUES

À ce jour, l'OMI a réalisé des exercices théoriques dans les pays suivants:

2012

- Ghana
- Libéria
- Gambie
- Sierra Leone



Exercices théoriques effectués dans les États anglophones



En haut à gauche - Exercice théorique effectué à Dakar (Sénégal)
En haut à droite - Exercice théorique effectué à Pointe-Noire (République du Congo)
Image extrême droite - Représentants du Gouvernement de Guinée équatoriale, représentants de l'OMI et participants à l'exercice théorique effectué à Malabo (Guinée équatoriale)

2013

Grâce à un financement du Gouvernement norvégien, l'OMI a pu élargir le projet pour inclure les pays suivants:

- Congo (République du)
- Côte d'Ivoire
- République démocratique du Congo (RDC)
- Guinée équatoriale
- Sénégal
- Gabon

De hauts fonctionnaires de plusieurs départements ministériels ont participé aux exercices théoriques effectués dans les pays hôtes. Comme suite au succès de l'exercice théorique pilote effectué à Accra en juillet 2012, le Ghana a relancé son Comité national de sûreté maritime et le Libéria a établi récemment un Comité national de sûreté maritime.



Exercice théorique effectué en Guinée équatoriale et dans les États francophones



Exercice théorique effectué à Abidjan (Côte d'Ivoire)



Si les fonds nécessaires sont disponibles, l'OMI souhaiterait organiser des exercices théoriques dans d'autres États Membres de la région et mener des activités de suivi en matière de renforcement des capacités dans les pays où des visites ont déjà eu lieu.

SÛRETÉ PORTUAIRE ET MARITIME

Pour renforcer les messages clés des exercices théoriques au niveau portuaire, l'OMI et l'Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) ont organisé un séminaire régional mixte sur la sûreté maritime et portuaire qui s'est tenu au Bénin en juillet 2013. Ont pris la parole à ce séminaire des experts du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ainsi que des experts nationaux de la France, du Service des garde-côtes des États-Unis, d'Interpol et du projet CRIMGO (Route maritime critique dans le golfe de Guinée) de l'Union européenne.



Exercice théorique effectué à Freetown (Sierra Leone)



Représentant du HCR faisant un exposé lors du séminaire sur la sûreté maritime et portuaire qui s'est tenu à Cotonou (Bénin)



Délégués du Bénin lors d'une session de l'atelier

Plus de 60 participants provenant des 20 États côtiers Membres de l'AGPAOCⁱⁱ étaient présents au séminaire, lequel s'inscrit dans le cadre des mesures continues prises par l'OMI en matière de coopération technique dans la région. Ce séminaire est également un exemple de l'esprit de coopération mis en avant dans le *Code de conduite sur la prévention des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre* qui a été récemment signé.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Éléments clés concernant le *Code de conduite sur la prévention des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre*:

- Le Code a été adopté par des hauts fonctionnaires des Gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centreⁱⁱⁱ en juin au Cameroun;
- Il est fondé sur le modèle réussi du Code de conduite de Djibouti;
- Il a été élaboré par la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la commission du golfe de Guinée en réponse aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 2018(2011) et 2039(2012), dans lesquelles le Conseil de sécurité se déclarait vivement préoccupé par la menace que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée font peser sur la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des États de la région;
- Les signataires de ce Code ont l'intention de coopérer en vue de prévenir et de réprimer:
 - les actes de piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires;
 - la criminalité transnationale organisée dans les transports maritimes;
 - le terrorisme maritime; et
 - la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et autres activités illicites en mer;
- Il reconnaît les principes d'égalité souveraine et d'intégrité territoriale;
- L'application réussie du Code de conduite stimulera le développement économique des États Membres, assurera la viabilité des pêcheries et développera le secteur maritime.

COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONS DE L'ONU EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

L'OMI collabore étroitement avec les fonctionnaires du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et d'UNOCA pour renforcer la coopération inter-institutions au sein du système des Nations Unies et a prié instamment ces deux institutions d'user de leur influence politique pour promouvoir la stratégie maritime élargie de l'OMI auprès des Gouvernements des États souverains de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

L'OMI collabore avec le Groupe G8++ et d'autres partenaires de développement, y compris la France, le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM) et l'Union européenne (UE).

Le projet CRIMGO de l'Union européenne et l'OMI ont collaboré étroitement pour appuyer les mesures visant à renforcer, dans le golfe de Guinée, la sûreté et la sécurité maritimes et, à long terme, la gouvernance maritime.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA SÛRETÉ MARITIME EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

À sa quatre-vingt-douzième session, tenue en juin 2013, le Comité de la sécurité maritime a fait part de son ferme soutien aux efforts continus du Secrétariat de l'OMI pour renforcer les capacités des États Membres de la région. Le Secrétaire général a prié instamment les États Membres ainsi que le secteur et les autres parties prenantes de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre récemment mis en place. Le Gouvernement du Royaume-Uni a été l'un des premiers à verser une contribution au Fonds d'affectation spéciale. Pour de plus amples renseignements sur le Fonds et sur la manière de verser des contributions, veuillez contacter M. Chris Trelawny au Secrétariat.

COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

M. Chris Trelawny,

Directeur adjoint principal de la Division de la sécurité maritime

adresse électronique: ctrelawny@imo.org

Mme Salma Hassam,

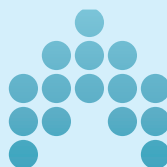
Assistante chargée de la gestion du projet de réseau intégré de garde-côtes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Division de la sécurité maritime

adresse électronique: shassam@imo.org

ⁱ États Membres de l'OMAOC: Angola, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mauritanie, Nigéria, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

ⁱⁱ États Membres de l'AGPAOC: Angola, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mauritanie, Nigéria, République du Congo, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

ⁱⁱⁱ Vingt-deux États signataires: Angola, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.





L'Organisation maritime internationale (OMI) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mission de faire en sorte que le secteur des transports maritimes soit sûr, sans danger, respectueux de l'environnement, efficace et durable en adoptant les normes les plus élevées possible en matière de sécurité et sûreté maritimes, d'efficacité de la navigation et de prévention et maîtrise de la pollution par les navires. Elle examine également les aspects juridiques connexes et encourage la mise en œuvre efficace de ses instruments aux fins de leur application universelle et uniforme.



4 Albert Embankment
Londres SE1 7SR
Royaume-Uni

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611
Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210
Courriel : info@imo.org

www.imo.org

Print managed by Spinnaker Print Limited
ISO 14001 environmental accredited printer.
Printed using vegetables based inks.



This is printed on FSC material under chain of custody conditions by an FSC accredited printer.